

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES SALIM

*Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM
Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003*

L'assemblée générale ordinaire de la société Assurances SALIM s'est tenue le 27-04-2017 et a décidé :

- ✓ La distribution d'un dividende de 1 dinar par action à partir du 10-05-2017, soit un montant total de 2 660 000DT.

Ce montant sera prélevé comme suit:

- 430 680,000 D, réservé aux seuls actionnaires personnes physiques, qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.
- 2 229 320,000 D, dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2016.